

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-366

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE
2 800 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES
TRAVAUX DE RÉFECTION DE
CHAUSSÉ ET FONDATION SUR LE
20^e RANG**

ATTENDU LE plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 de la Municipalité d'Upton;

ATTENDU LE plan d'intervention en infrastructures routières locale (PIIRL) de la Municipalité d'Upton;

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué une demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, pour obtenir une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet « Redressement », le tout en attente de l'acceptation du ministre;

ATTENDU QUE le conseil est autorisé à emprunter la subvention selon le terme de ladite subvention;

ATTENDU QU'un avis de motion de présentation et de dépôt du présent projet de règlement a dûment été donné à la séance régulière du conseil du 3 octobre 2023;

ATTENDU QUE le présent règlement d'emprunt doit être approuvé par les personnes habiles à voter, puisque la Municipalité n'a pas reçu de confirmation de la subvention et par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'assemblée régulière du 7 novembre 2023 et que tous les membres du conseil présents ont déclaré l'avoir lu et ont renoncé à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et le cas échéant son mode de financement ainsi que son mode de paiement et de remboursement ;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Éric Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Le règlement numéro 2023-366 s'intitule : « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 2 800 000,00 \$ pour l'exécution des travaux de chaussé et fondation sur le 20^e Rang ».

ARTICLE 2 Description des travaux

La Municipalité est autorisée à exécuter ou à faire réaliser les travaux de réfection de la chaussée et fondation sur diverses routes, selon le bordereau d'estimation préparé le 27 septembre 2023 par monsieur Pierre Tremblay, ingénieur de la firme « Consultec INC. », lequel fait partie intégrante du présent règlement comme « ANNEXE A »

Comme plus amplement décrit à l'estimation ci-haut mentionnée, les routes visées par lesdits travaux sont :

20IÈME RANG-01	20IÈME RANG-04
20IÈME RANG-02	20IÈME RANG-05
20IÈME RANG-03	20IÈME RANG-06

ARTICLE 3 Autorisation de la dépense

Le conseil est autorisé, aux fins du présent règlement, à dépenser une somme de 2 800 000,00 \$ incluant les frais, les imprévus et les taxes nettes.

ARTICLE 4 Emprunt

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal est autorisé à emprunter un montant d'au plus 2 800 000 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans.

Que le conseil autorise l'emprunt de la subvention selon les termes mentionnée de remboursement de la subvention.

ARTICLE 5 Affectation des contributions ou des subventions

Le Conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de celle-ci.

ARTICLE 6 Taxe spéciale

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, le conseil est autorisé, par le présent règlement, à imposer et à prélever, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7 Affectation autorisée des dépenses

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Upton, ce 7 novembre 2023_____

Robert Leclerc
Maire



Lyne Rivard
Directrice générale

- Avis de motion et dépôt : 3 octobre 2023
- Adoption: 7 novembre 2023
- Avis au personnes habiles à voter 8 novembre 2023
- Enregistrement des personnes habiles à voter 15 novembre 2023
- Résultat de la procédure d'enregistrement : 16 novembre au public et le 5 décembre 2023 au conseil municipal.
- Approbation du ministre des Affaires municipales 1^{er} décembre 2023 et de l'Occupation du territoire :
- Publication : 11 décembre 2023
- Entrée en vigueur : 11 décembre 2023

ANNEXE A

**BORDEREAU D'ESTIMATION DE COÛTS DE TRAVAUX
PRÉPARÉ PAR MONSIEUR PIERRE TREMBLAY, INGÉNIEUR
SOCIÉTÉ CONSULTEC INC.**

LE 27 SEPTEMBRE 2023

MUNICIPALITÉ D'UPTON

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

PROJET: Réfection de la chaussée et fondation

Date: 27-sept-23

20^{ème} Rang

Du point 500 mètres au sud de la route 116 jusqu'à la limite Sud de la municipalité

RÉFÉRENCE: C-7-01

RÉSUMÉ:

1	RESURFAÇAGE DE LA CHAUSSÉE SEGMENT 038-05-UPTON 20IÈME RANG-01	180 255,00 \$
2	SCELLEMENT DE FISSURES SEGMENT 038-04-UPTON 20IÈME RANG-01	4 500,00 \$
3	RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE SEGMENT 038-04-UPTON 20IÈME RANG-02	391 080,00 \$
4	RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE SEGMENT 038-04-UPTON 20IÈME RANG-03	250 985,00 \$
5	RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE SEGMENT 038-04-UPTON 20IÈME RANG-04	909 395,00 \$
6	RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE SEGMENT 038-04-UPTON 20IÈME RANG-05	334 250,00 \$
7	RESURFAÇAGE DE LA CHAUSSÉE SEGMENT 038-04-UPTON 20IÈME RANG-06	120 805,00 \$
8	SIGNALISATION TEMPORAIRE	25 000,00 \$
9	FRAIS INCIDENTS	443 000,00 \$
10	TAXES NETTES	<u>129 987,00 \$</u>
	TOTAL	2 789 257,00 \$
	Soit	2 800 000,00 \$

PRÉPARÉ PAR :



Pierre Tremblay, ing.

RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE ET DE SA FONDATION 20^{ÈME} RANG, UPTON
 DU POINT 0+000 À LA LIMITE SUD DE LA MUNICIPALITÉ
 RÉFÉRENCE : C-7-01
 BORDEREAU : C-7-01-01

ITEM NO	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITE PROBABLE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
1	<u>RESURFAÇAGE DE LA CHAUSSÉE SEGMENT 038-05-UPTON 20^{ÈME} RANG-01</u>			
1,01	Pulvérisation de pavage et 300mm de fondation	3100 m ²	3,00 \$	9 300,00 \$
1,02	Compaction et mise en forme de la fondation existante après pulvérisation du pavage	3100 m ²	3,80 \$	11 780,00 \$
1,03	Béton bitumineux posé à chaud, 100mm en deux couches EB-10 et EB-14	3100 m ²	44,00 \$	136 400,00 \$
1,04	Lignage de chaussée double ligne centrale	450 m	1,50 \$	675,00 \$
1,05	Remplacement de glissière de type GTOG	10 m	250,00 \$	2 500,00 \$
1,06	Ensemencement hydraulique incluant terre végétale	460 m ²	10,00 \$	4 600,00 \$
1,07	Remplacement d'appareil d'éclairage	6 un	2 500,00 \$	<u>15 000,00 \$</u>
			TOTAL	180 255,00 \$
2	<u>SCELLEMENT DE FISSURES SEGMENT 038-04-UPTON 20^{ÈME} RANG-01</u>			
2,01	Scellement de fissures	900 m	5,00 \$	4 500,00 \$
			TOTAL	<u>4 500,00 \$</u>
3	<u>RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE SEGMENT 038-04-UPTON 20^{ÈME} RANG-02</u>			
3,01	Pulvérisation de pavage et 300mm de fondation	4600 m ²	3,00 \$	13 800,00 \$
3,02	Amendement granulaire 150mm d'épaisseur	5200 m ²	8,50 \$	44 200,00 \$
3,03	Compaction et mise en forme de la fondation existante amendée	5200 m ²	3,80 \$	19 760,00 \$
3,04	Rechargement , fourniture, pose et compaction de 150mm de pierre MG-20	4900 m ²	7,50 \$	36 750,00 \$
3,05	Compaction et mise en forme de la fondation après rechargement	4900 m ²	3,80 \$	<u>18 620,00 \$</u>
			SOUS-TOTAL	133 130,00 \$

RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE ET DE SA FONDATION 20^{ÈME} RANG, UPTON (SUITE)
 DU POINT 0+000 À LA LIMITE SUD DE LA MUNICIPALITÉ
 RÉFÉRENCE : C-7-01
 BORDEREAU : C-7-01-01

ITEM NO	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITE PROBABLE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
				SOUS-TOTAL REPORTÉ 133 130,00 \$
3,06	Béton bitumineux posé à chaud, 100mm en deux couches EB-10 et EB-14	4600 m ²	44,00 \$	202 400,00 \$
3,07	Ponceau à remplacer 1+459, 900mm dia. TBA L. = 11 mètres incluant batardeau et pompage	100% global	30 000,00 \$	30 000,00 \$
3,08	Lignage de chaussée double ligne centrale	700 m	1,50 \$	1 050,00 \$
3,09	Signalisation	100% global	2 500,00 \$	2 500,00 \$
3,10	Ensemencement hydraulique incluant terre végétale et remblai classe B	2200 m ²	10,00 \$	<u>22 000,00 \$</u>
			TOTAL	391 080,00 \$

4 RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE SEGMENT 038-04-UPTON 20^{ÈME} RANG-03

4,01	Pulvérisation de pavage et 300mm de fondation	3400 m ²	3,00 \$	10 200,00 \$
4,02	Amendement granulaire 150mm d'épaisseur	3850 m ²	8,50 \$	32 725,00 \$
4,03	Compaction et mise en forme de la fondation existante amendée	3850 m ²	3,80 \$	14 630,00 \$
4,04	Rechargement , fourniture, pose et compaction de 150mm de pierre MG-20	3600 m ²	7,50 \$	27 000,00 \$
4,05	Compaction et mise en forme de la fondation après rechargement	3600 m ²	3,80 \$	13 680,00 \$
4,06	Béton bitumineux posé à chaud, 100mm en deux couches EB-10 et EB-14	3400 m ²	40,00 \$	136 000,00 \$
4,07	Lignage de chaussée double ligne centrale	500 m	1,50 \$	750,00 \$
4,08	Ensemencement hydraulique incluant terre végétale et remblai classe B	1600 m ²	10,00 \$	<u>16 000,00 \$</u>
			TOTAL	250 985,00 \$

5 RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE SEGMENT 038-04-UPTON 20^{ÈME} RANG-04

5,01	Pulvérisation de pavage et 300mm de fondation	12300 m ²	3,00 \$	<u>36 900,00 \$</u>
			SOUS-TOTAL	36 900,00 \$

RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE ET DE SA FONDATION 20^{ÈME} RANG, UPTON (SUITE)
 DU POINT 0+000 À LA LIMITE SUD DE LA MUNICIPALITÉ
 RÉFÉRENCE : C-7-01
 BORDEREAU : C-7-01-01

ITEM NO	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITE PROBABLE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
			SOUS-TOTAL REPORTÉ	36 900,00 \$
5,02	Amendement granulaire 150mm d'épaisseur	14000 m ²	8,50 \$	119 000,00 \$
5,03	Compaction et mise en forme de la fondation existante après pulvérisation du pavage	14000 m ²	3,80 \$	53 200,00 \$
5,04	Rechargement , fourniture, pose et compaction de 150mm de pierre MG-20	13150 m ²	7,50 \$	98 625,00 \$
5,05	Compaction et mise en forme de la fondation après rechargement	13150 m ²	3,80 \$	49 970,00 \$
5,06	Béton bitumineux posé à chaud, 100mm en deux couches EB-10 et EB-14	12300 m ²	40,00 \$	492 000,00 \$
5,07	Lignage de chaussée double ligne centrale	1800 m	1,50 \$	2 700,00 \$
	Ensemencement hydraulique incluant terre végétale 150mm épaisseur	5700 m ²	10,00 \$	<u>57 000,00 \$</u>
			TOTAL	909 395,00 \$

6 RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE SEGMENT 038-04-UPTON 20^{ÈME} RANG-05

6,01	Pulvérisation de pavage et 300mm de fondation	4300 m ²	3,00 \$	12 900,00 \$
6,02	Amendement granulaire 150mm d'épaisseur	4900 m ²	8,50 \$	41 650,00 \$
6,03	Compaction et mise en forme de la fondation existante amendée	4900 m ²	3,80 \$	18 620,00 \$
6,04	Rechargement , fourniture, pose et compaction de 150mm de pierre MG-20	4600 m ²	7,50 \$	34 500,00 \$
6,05	Compaction et mise en forme de la fondation après rechargement	4600 m ²	3,80 \$	17 480,00 \$
6,06	Béton bitumineux posé à chaud, 100mm en deux couches EB-10 et EB-14	4300 m ²	44,00 \$	189 200,00 \$
6,07	Lignage de chaussée double ligne centrale	600 m	1,50 \$	900,00 \$
6,08	Ensemencement hydraulique incluant terre végétale 150mm épaisseur	1900 m ²	10,00 \$	<u>19 000,00 \$</u>
			TOTAL	334 250,00 \$

RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE ET DE SA FONDATION 20^{ÈME} RANG, UPTON (SUITE)
 DU POINT 0+000 À LA LIMITE SUD DE LA MUNICIPALITÉ
 RÉFÉRENCE : C-7-01
 BORDEREAU : C-7-01-01

ITEM NO	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITE PROBABLE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
7	<u>RESURFAÇAGE DE LA CHAUSSÉE SEGMENT 038-04-UPTON 20^{ÈME} RANG-06</u>			
7,01	Pulvérisation de pavage et 300mm de fondation	2300 m ²	3,00 \$	6 900,00 \$
7,02	Compaction et mise en forme de la fondation existante amendée	2300 m ²	3,80 \$	8 740,00 \$
7,03	Béton bitumineux posé à chaud, 100mm en deux couches EB-10 et EB-14	2300 m ²	44,00 \$	101 200,00 \$
7,04	Lignage de chaussée double ligne centrale	310 m	1,50 \$	465,00 \$
	Ensemencement hydraulique incluant terre végétale	350 m ²	10,00 \$	<u>3 500,00 \$</u>
			TOTAL	120 805,00 \$
8	<u>SIGNALISATION TEMPORAIRE</u>			
8,01	Signalisation temporaire	100% global	25 000,00 \$	<u>25 000,00 \$</u>
			TOTAL	25 000,00 \$
9	<u>FRAIS INCIDENTS</u>			
9,01	Frais incidents taxables voir formulaire MTQ	100% global	390 000,00 \$	390 000,00 \$
9,02	Frais incidents non taxables voir formulaire MTQ	100% global	53 000,00 \$	<u>53 000,00 \$</u>
			TOTAL	443 000,00 \$
10	<u>TAXES NETTES</u>			
10,01	Taxes nettes	4,9875%	129 987,00 \$	<u>129 987,00 \$</u>
			TOTAL	129 987,00 \$